

**Procès verbal des délibérations du Conseil Municipal de Waldighoffen
séance du 25/11/2025**

Le 25 Novembre 2025 à 20 heures, le Conseil Municipal de WALDIGHOFFEN, régulièrement convoqué le 19/11/2025, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Membres présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoints, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe.

Membres absents :

Non excusée : Mme FISCHER Mallory.

Excusés : Mme BURGER Sylvie (a donné procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille), M. RIEGERT Patrick (a donné procuration à M. GRUNENWALD Christophe), Mme GAISSER Nathalie (a donné procuration à Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse), Mme ALZON Karine (a donné procuration à M. HATSCH Serge).

<i>Date de la convocation :</i>	<i>Nombre de membres :</i>
19/11/2025	• Afférents au Conseil municipal : 19
<i>Date d'affichage :</i>	• En exercice : 19
20/11/2025	• Présents : 14

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de la séance : ZIMMERMANN Cyrille.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 juillet 2025
3. Office National des Forêts - programmation des coupes 2025
4. Lutte contre les frelons asiatiques
5. Projet de morcellement des propriétés Schur et Aby - chemin rural dit Kuhweg
6. Raccordement au gaz naturel du bâtiment communal 8 rue des Ecoles
7. Rénovation de la salle polyvalente - lot 3 installation électrique
8. Rénovation de la salle polyvalente - lot 4 chauffage sanitaire
9. Révision des statuts de Territoire d'Energie Alsace
10. Adhésion à la convention de participation risque "prévoyance" mise en place par le Centre de gestion de la fonction publique territorial du Haut-Rhin et participation financière de la collectivité
11. Convention de participation financière aux frais de scolarité pour les enfants des Communes extérieures accueillis dans l'école "Les Nivéoles" à Waldighoffen
12. Proposition d'admission en non-valeur de produit irrécouvrables
13. Redevance d'occupation du domaine public provisoire pour les chantiers d'électricité
14. Rue de Bâle : mise en souterrain des réseaux d'Orange
15. Travaux dans la cuisine de la salle polyvalente
16. Modification des tarifs d'utilisation de la salle polyvalente
17. Spectacle de Noël : participation financière de la Commune de Steinsoultz
18. Stèle du Jardin des souvenirs
19. Vidéoprotection : travaux de génie civil
20. Acquisition de terrains rue Bellevue en vue d'une pose de canalisation d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'une conduite d'eau potable
21. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
22. Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire
23. Divers

2025_055

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que « au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Désigne M. Cyrille Zimmermann comme secrétaire de la présente séance.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2025_056

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 juillet 2025

Observation : néant.

Point 3. Information sur la rentrée scolaire 2025 : M. le Maire informe que l'enseignement bilingue en première année de maternelle sera débattu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, MM Michel Nussbaumer, Nicolas Welmelinger et Cyrille Zimmermann, absents lors de la séance, s'abstenant,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 29 juillet 2025.

A la majorité (pour : 15 - contre : 0 - abstention : 3) des membres présents et représentés.

2025_057

3. Office National des Forêts - programmation des coupes 2025

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a demandé, lors de la séance du 24 juin 2025, des informations concernant les honoraires figurant sur les prévisions des dépenses d'exploitation et des travaux patrimoniaux.

Interrogé à ce sujet, l'ONF indique que le montant des honoraires est forfaitaire et est déterminé selon le montant prévisionnel cumulé annuel des travaux de maintenance, d'infrastructure, sylvicoles et d'exploitation encadré par l'ONF.

Dans notre cas, le montant des travaux est situé entre 4 001 et 5 000 €, correspondant à des honoraires de 1000 € (597 € + 403 €).

M. le Maire rappelle le tableau de programmation des coupes 2025 :

Bois façonnés :

- bois d'œuvre feuillus : 34,88 m3

- bois d'œuvre résineux + bois d'industrie long/bois de feu : 58,12 m3

Parcelles prévues en coupes : n°3, n°5 et n°6.

	<i>estimé</i>		<i>estimé</i>
<i>Dépenses d'exploitation :</i>		<i>Recettes d'exploitation</i>	
Abattage et façonnage	1 395 €	Recette bois façonnés	5 348 €
Débardage et câblage	1 023 €		
Transport de grume vers place de dépôt (5 m3)	120 €		
Sécurisation des bois en bordure de route ou de forêt (3 h)	350 €		
Honoraires sur assistance technique	597 €		
Total :	3 485 €		
<i>Travaux patrimoniaux :</i>			
Sylviculture	1 500 €		
Autres travaux	400 €		
Honoraires sur assistance technique	403 €		
Total :	2 353 €		
Total général :	5 838 €	Total général :	5 348 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la programmation des coupes pour l'année 2025.

Donne son accord pour la vente des produits.

Autorise le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2025_058

4. Lutte contre les frelons asiatiques

M. Cyrille Zimmermann rappelle le danger de la présence du frelon à pattes jaunes (frelon asiatique) les frelons adultes étant frugivores et les larves insectivores. Une réunion de sensibilisation animée par Monsieur Josep Muth, coordinateur et référent à la Communauté de Communes Sundgau (CCS) sera organisée à Waldighoffen le 27 février 2026 à 19 h 00.

Il est important de limiter la propagation de ce frelon. 4 nids ont été détruits en 2025. La Commune a fait appel à la société API-CO et a pris en charge financièrement le coût s'élevant entre 100 € et 250 € selon la localisation et l'importance du nid.

Aussi, par l'intermédiaire de la CCS, il propose d'acquérir auprès de la société Beevital, 10 pièges à frelons et de l'attractif. Ils seront posés dans des endroits stratégiques.

M. le Maire ajoute que la CCS n'a pas encore pris de décision quant à sa participation financière lors de la destruction de nid.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'acquisition de 10 pièges et d'attractifs auprès de l'entreprise Beevital par l'intermédiaire de la Communauté de Communes Sundgau.

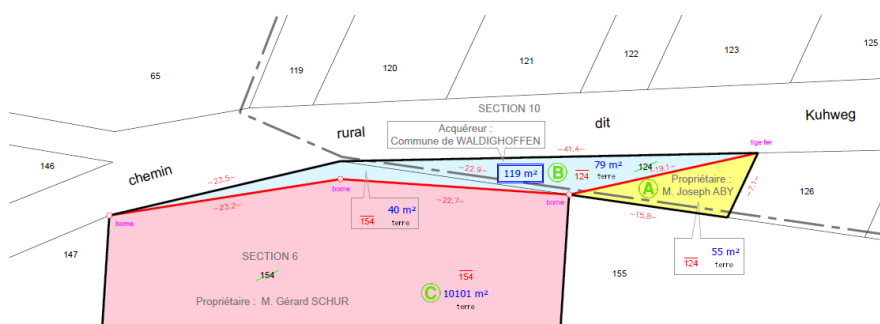
Autorise le Maire à payer la facture.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

5. Projet de morcellement des propriétés Schur et Aby - chemin rural dit Kuhweg

Cette opération porte sur les parcelles cadastrées :

Références cadastrales	lieudit	Surface totale	Propriétaires	Estimatif des surfaces à acquérir
06 – 154	Lammacker	101 ares 41 ca	M. Gérard Schur	0,40 ares
10 – 124	Arbrick	1 are 34 ca	M. Joseph Aby	0,79 ares



A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

6. Raccordement au gaz naturel du bâtiment communal 8 rue des Ecoles

GRDF participe aussi à la mise en place d'une Conduite d'Immeuble et Conduite Montante, pour un montant de 320 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Approuve la réalisation du raccordement au réseau de distribution de gaz naturel du bâtiment communal situé 8 rue des Ecoles.

Approuve le contrat de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel pour le projet de branchement individuel en collectif joint en annexe de la présente délibération.

Accepte le versement d'une participation de GRDF d'un montant de 320 € HT et autorise M. le Maire à émettre un titre de recette pour l'encaissement.

Autorise M. le Maire à signer le contrat et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2025_061

7. Rénovation de la salle polyvalente - lot 3 installation électrique

M. le Maire présente le projet d'avenant n°1 au marché lot 03 Installation électrique, des travaux de rénovation énergétique et sanitaire et création d'une salle de réunion.

Les travaux consistent en la rénovation de l'alarme incendie de la salle polyvalente : des blocs autonomes d'alarme sonore et des blocs d'alarme lumineux supplémentaires ont été posés dans différents lieux de la salle.

Le coût des prestations s'élève à 2 235,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, M. Fabien Dietschy s'abstenant,
Vu le code des marchés publics,

Approuve la conclusion de l'avenant d'augmentation n° 1 avec l'entreprise Electricité Dietschy, dans le cadre des travaux relatifs au lot 03.

Marché initial : 8 950,00 € HT

Avenant n°1 : 2 235,00 € HT

Nouveau montant du marché : 11 185,00 € HT.

Décide l'exécution de ces travaux supplémentaires.

Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 ainsi que tous documents s'y rapportant.

Autorise le Maire à payer les dépenses supplémentaires, sur le compte 2131 - opération 114.

A la majorité (pour : 17 - contre : 0 - abstention : 1) des membres présents et représentés.

2025_062

8. Rénovation de la salle polyvalente - lot 4 chauffage sanitaire

M. le Maire présente le projet d'avenant n°1 au marché lot 04 Chauffage, sanitaire, des travaux de rénovation énergétique et sanitaire et création d'une salle de réunion.

Les travaux consistent en la pose d'un évier et conduite dans la salle de musique et de pose d'un radiateur à lamelle au lieu d'un radiateur panneau, dans la nouvelle salle de réunion.

Le coût des prestations s'élève à 2 172,72 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code des marchés publics,

Approuve la conclusion de l'avenant d'augmentation n° 1 avec l'entreprise Bilger et Fils, dans le cadre des travaux relatifs au lot 04.

Marché initial : 10 069,15 € HT

Avenant n°1 : 2 172,72 € HT

Nouveau montant du marché : 12 241,87 € HT.

Décide l'exécution de ces travaux supplémentaires.

Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 ainsi que tous documents s'y rapportant.

Autorise le Maire à payer les dépenses supplémentaires, sur le compte 2131 - opération 114.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2025_063

9. Révision des statuts de Territoire d'Energie Alsace

M. Fabien Dietschy rappelle que la Commune a transféré la compétence de distribution d'électricité à Territoire d'Energie Alsace (TEA), le syndicat mixte qui rassemble 345 communes alsaciennes.

Vu les articles L. 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux suivants :

- Arrêté préfectoral n°973051 du 19 décembre 1997, portant création du Syndicat départemental d'Electricité du Haut-Rhin et les statuts annexés.
- Arrêté préfectoral n°992887 du 12 novembre 1999, portant modification du périmètre par adhésion des communes de Courtavon, Geispitzen, Grentzingen et Réguisheim au 1^{er} janvier 2000.
- Arrêté préfectoral n°003205 du 6 novembre 2000, portant modification de la dénomination du Syndicat et des statuts pour l'extension à la compétence gaz.
- Arrêté préfectoral n°2008-352-5 du 17 décembre 2008 portant adhésion de la Ville de Mulhouse au Syndicat le 1^{er} janvier 2009.
- Arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2015, portant adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat le 1^{er} janvier 2016.
- Arrêté inter-préfectoral du 30 juin 2016, portant adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé au Syndicat le 1^{er} juillet 2016 et modifiant la dénomination du Syndicat en Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
- Arrêté inter-préfectoral du 12 décembre 2017, portant adhésion de la Ville de Héisingue le 1^{er} janvier 2018.
- Arrêté inter-préfectoral du 12 novembre 2019, portant modification des statuts modifiés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
- Arrêté inter-préfectoral du 23 mars 2022, portant modification des statuts et modifiant la dénomination du Syndicat en Territoire d'Energie Alsace.
- Arrêté inter-préfectoral du 28 décembre 2023 portant adhésion de la communauté de communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim le 1^{er} janvier 2024.

Vu la délibération du Comité Syndical n°2025/34 du 23 septembre 2025 approuvant le projet de nouveaux statuts et sollicitant l'avis des membres en application de l'article L. 5211-20 du CGCT ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts de Territoire d'Energie d'Alsace ;

Considérant la volonté de TEA de renforcer son action au profit de ses membres, notamment dans le domaine de la transition énergétique, et la nécessité de clarifier ses compétences et ses domaines d'intervention ;

Considérant la nécessité de modifier la gouvernance de TEA afin de tenir compte de l'évolution du nombre de ses membres, en augmentant le nombre de représentants à l'assemblée délibérante à 50 membres et en modifiant le mode de fonctionnement des suppléants ;

M. Fabien Dietschy propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés de Territoire d'Energie d'Alsace.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 23 septembre 2025.

Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les statuts de Territoire d'Energie d'Alsace.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2025_064

10. Adhésion à la convention de participation risque "prévoyance" mise en place par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin et participation financière de la collectivité

M. le Maire informe que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale nous a transmis le résultat de la consultation à laquelle la Commune a décidé de participer. Il convient désormais de choisir si la Commune souhaite adhérer au contrat et, le cas échéant, définir la participation de la Commune pour le risque « prévoyance ».

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L827-7 à L827-11 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025 ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu les délibérations du 26 mars 2024 et du 8 juillet 2025 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin ;

Vu la délibération en date du 01 avril 2025 du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance et approuvant l'accord collectif local signé le 7 février 2025 ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / Relyens ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 30 octobre 2025 :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Décide :

Article 1 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général ;

Article 2 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation ;

Article 3 : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 9 € par mois.

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque Prévoyance proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2025_065

11. Convention de participation financière aux frais de scolarité pour les enfants des Communes extérieures accueillis dans l'école "Les Nivéoles" à Waldighoffen

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a instauré le paiement d'une participation des Collectivités de domicile des élèves non-résidents à Waldighoffen, de 150 € par élève et par année scolaire.

En raison des nombreux impayés et contestations, il propose la création d'une convention qui sera signée avec le Maire de chaque Commune ou Syndicat scolaire concernés.

M. Marc Glattacker demande si, lors de la création du bilinguisme à Waldighoffen, des conventions ont été mises en place. Il est répondu par la négative.

Il demande aussi si les parents peuvent pallier à l'absence de paiement des Collectivités ?

Il est répondu par la négative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise M. le Maire à signer avec les Communes ou les Syndicats Scolaires la convention de participation financière aux frais de scolarité pour l'accueil des enfants des Communes extérieures à l'école Les Nivéoles de Waldighoffen.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

12. Proposition d'admission en non-valeur de produit irrécouvrables

Le service de Gestion comptable d'Altkirch a présenté un état des créances irrécouvrables à admettre en non-valeurs.

Il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires, le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Lorsque les procédures engagées n'ont pas pu aboutir au paiement de ces créances, elles sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte sur le budget concerné.

Toutefois, l'admission en non-valeur ne correspond pas à une annulation de titre. Les procédures se poursuivent et si un paiement est obtenu, la somme recouvrée sera attribuée à la Collectivité.

L'état des créances irrécouvrables présenté par le service de Gestion Comptable d'Altkirch comprend une liste relative à des créances diverses de 2 créanciers dont le montant s'élève à 28,53 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise l'admission en non-valeur de la liste n° 5594151433 d'un montant de 28,53 €.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

13. Redevance d'occupation du domaine public provisoire pour les chantiers d'électricité

M. Fabien Dietschy informe les membres du Conseil que les articles, R2333-105-1 R2333-105-2 et R2333-108, du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les décrets n° 2015-334 du 25 mars 2015 et n° 2023-797 du 18 août 2023, fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

Il propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux **de transport/de distribution** d'électricité ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.
- de revaloriser ladite redevance chaque année, pendant toute la durée des chantiers, en fonction de l'évolution de l'indice d'ingénierie, mesurées au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'indice connu au 1^{er} janvier de l'année N, ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué et de pendant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport / de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2025_068

14. Rue de Bâle : mise en souterrain des réseaux d'Orange

M. Fabien Dietschy présente la proposition d'Orange de convention relative à l'opération de mise en souterrain des réseaux aériens existants propriété d'Orange, situés rue de Bâle à Waldighoffen.

Planning prévisionnel des travaux :

- Travaux de génie civil (pose des installations de communications électroniques) : 1^{er} semestre 2026 (modifiable).
- Travaux de câblage (dépose et pose des équipements de communication électroniques) : réalisés dans les 60 jours après remise des plans de récolement.

La convention s'applique à la mise en souterrain ou en techniques discrètes des équipements de communications électroniques, sur les domaines publics de la collectivité et sur les domaines privés en vue de la desserte des clients.

Orange délègue à la Collectivité la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisations de génie civil de communications électroniques. La collectivité assure la pose en souterrain des installations de communications électroniques en domaine public routier.

Orange assure directement la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de tous les travaux de câblage (tirage et raccordement en souterrain des câbles, et dépose du réseau aérien correspondant).

Coût à la charge de la Commune : 2 728,99 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la réalisation de mise en souterrain des réseaux d'Orange dans la rue de Bâle.

Approuve la convention CNV-HD4-PG11-25-177954 proposée par Orange et jointe en annexe de la présente délibération.

Autorise M. le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Autorise M. le Maire à payer la dépense sur les crédits du compte 21528 opération 112.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2025_069

15. Travaux dans la cuisine de la salle polyvalente

M. le Maire informe qu'il a été nécessaire de remplacer les appareils de cuisson de la salle polyvalente. Un piano gaz 4 feux et une plaque gaz "coup de feu" ont été posés. Un four mixte et ses accessoires seront aussi mis en place. Ces travaux ont été l'opportunité de réaliser des travaux de mise en conformité des installations électriques, de poser un faux-plafond et de réaliser des travaux de peinture. Des entreprises titulaires des marchés de la rénovation de la salle polyvalente ont été sollicitées et elles se sont alignées sur les prix des prestations proposés dans leurs devis.

- Achat d'une cuisinière et plaque gaz : Start Cuisine d'Attenschwiller : 7 453,00 € HT, 8943,60 € TTC.

- Achat d'un four mixte et de matériel : Start Cuisine d'Attenschwiller : 6 830,00 € HT, 8196,00 € TTC.

- Peinture des murs et des armoires : Peinture Mambre d'Altkirch : 7 060,00 € HT, 8 482,00 € TTC.

- Mise aux normes et installation électrique : Electricité Dietschy de Waldighoffen : 4 940,00 € HT, 5 928,00 € TTC.
- Pose d'un faux-plafond : Somegyss de Héricourt : 4 563,20 € HT, 5 475,84 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le remplacement des matériels de cuisson de la cuisine de la salle polyvalente.

Approuve les travaux de mise aux normes, de pose d'un faux-plafonds et de peinture de la cuisine.

Autorise le Maire à payer les dépenses :

- sur le compte 2188 pour les dépenses afférentes à l'achat des matériels de cuisson.
- sur le compte 2131 pour les dépenses afférentes à la rénovation de la cuisine.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2025_070

16. Modification des tarifs d'utilisation de la salle polyvalente

M. le Maire fait part de la demande de réservation de la salle polyvalente de l'association R.T.S. Group International et R.T.S. Evénements, pour l'organisation d'une manifestation Cocooning et Salon du bien être, les 06 et 07 juin 2026.

Il propose de fixer un tarif de location de 1 500 € pour cette manifestation.

M. Fabien Dietschy annonce qu'un salon de la pêche aura aussi lieu en 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Fixe le tarif de 1 500 € pour la location de la salle polyvalente lors de la manifestation Cocooning et Salon du Bien-Etre organisée les 06 et 07 juin 2026 par R.T.S. Group International et R.T.S. Evénements.

Autorise le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2025_071

17. Spectacle de Noël : participation financière de la Commune de Steinsoultz

M. le Maire informe qu'un spectacle de Noël intitulé : « Qui ça, moi...Père Noël ? de la Compagnie des Contes Perdus est prévu pour l'école primaire le 15 décembre 2025. 13 élèves de l'école de Steinsoultz se joignent aux 52 élèves de l'école de Waldighoffen.

Il est proposé de solliciter une participation de la Commune de Steinsoultz. Le coût du spectacle s'élève à 585 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise l'organisation du spectacle de marionnette par la Compagnie des Contes Perdus.

Approuve le partage du coût avec la Commune de Steinsoultz, qui sera calculé au prorata du nombre d'élèves participant au spectacle.

Autorise M. le Maire à émettre et signer le titre de recette correspondants et toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2025_072

18. Stèle du Jardin des souvenirs

M. le Maire propose la création d'un nouvel aménagement de dispersion dans le cimetière de Waldighoffen. Il est projeté la pose d'un regard en béton avec grille de finition et de galet pour la dispersion des cendres et la fourniture et pose d'une stèle et d'un entourage.

Les noms des défunts continueront à être inscrit sur les bordures présentes dans l'espace de dispersion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les travaux de fourniture et de pose d'un regard, d'une stèle et de l'entourage, pour un coût de 1 941,67 € HT, soit 2 330,00 € TTC.

Autorise le Maire à signer le devis et toutes pièces administratives et financières y afférents.

Autorise le Maire à payer la dépense sur les crédits du compte 212.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2025_073

19. Vidéoprotection : travaux de génie civil

M. Fabien Dietschy informe que la pose de la vidéoprotection nécessite des travaux de génie civil. Il s'agit de travaux terrassement, dépose et repose de pavés et/ou de bordures si nécessaires, tranchées, pose de fourreaux, de chambre et de regards, pose de boîtiers de raccordement avec disjoncteurs différentiels, travaux dans des armoires de commandes de l'éclairage public, pose et raccordement de câbles électriques et de regards avec couvercles.

La société Créativ TP a fait parvenir un devis de 15 000 € HT, soit 18 000 € TTC pour ces travaux.

Il rappelle que le coût de pose de la fibre pour 8 caméras s'élève à 28 750 €, et celui du matériel à 43 900 € HT.

L'opération est subventionnée par la région Grand Est (33 625 €) et la Préfecture du Haut-Rhin (14 550 €). Une participation de 10 000 € au raccordement à la fibre est aussi versée par la région Grand Est.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les travaux de génie civil pour la mise en place de la vidéoprotection.

Approuve le devis de la société Créativ TP, d'un montant de de 15 000 € HT, soit 18 000 € TTC.

Autorise le Maire à régler la dépense sur les crédits du compte 2188.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

20. Acquisition de terrains rue Bellevue en vue d'une pose de canalisation d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'une conduite d'eau potable

M. le Maire rappelle le projet de pose d'une canalisation d'eaux usées et pluviales et d'une conduite d'eau potable dans la rue Bellevue. La Communauté de Communes Sundgau réalisera les travaux une fois que la Commune a la maîtrise foncière.

En 2022 la parcelle n°28 d'une surface totale de 2,06 ares (0,16 ares, valeur : 9 250 € et 1,90 ares à 13 000 €) a été achetée aux conjoints Eggenspieler. Après arpentage, une surface de 1,90 ares a été revendue à M et Mme Bernard et Marie Thérèse. 0,16 ares sont conservés par la Commune pour le projet de pose des réseaux.

(Rectification de M. Fabien Dietschy lors de l'approbation du procès-verbal lors de la séance du 16/12/2025 : il s'agit de Marie-Jeanne et pas Marie Thérèse).

La Commune doit acquérir le restant des terrains nécessaires. Les prix d'achat sont déterminés selon leur situation dans le PLUi et de leur présence ou non sur le chemin actuel.

Il propose une acquisition à titre gratuit des terrains situés actuellement sur le chemin, et pour les surfaces non-comprises à ce jour dans le chemin, de fixer un coût de 70 € l'are pour les terrains situés à Illtal en zone Aa, et un coût de 9 250 € pour les terrains situés à Waldighoffen en zone Ub.

Il est proposé d'acquérir de Mme Brigitte Groell,

— à Illtal :

Références de la parcelle	Surface à acheter	Estimation de la surface située dans l'emprise du chemin actuel, et cédée gratuitement	Estimation de la surface hors emprise du chemin actuel	Zone dans le PLUi	Valeur de l'are hors emprise du chemin actuel	Coût d'achat
A détacher de la parcelle section 02 n°90 (1,13 ares)	0.65 ares	0,48 ares	0,17 ares	Aa	70 €	11,98 €

Et de Monsieur et Madame Bernard Metzger et Marie-Jeanne née Schmitt :

— à Illtal :

Références des parcelles	Surface à acheter	Estimation de la surface située dans l'emprise du chemin actuel, et cédée gratuitement	Estimation de la surface hors emprise du chemin actuel	Zone dans le PLUi	Valeur de l'are hors emprise du chemin actuel	Coût d'achat
A détacher de la parcelle section 02 n°91 (0,29 ares)	0.21 ares	0,09 ares	0,12 ares	Aa	70 €	8,40 €
A détacher de la parcelle section 02 n°94 (0,35 ares)	0,32 ares	0,10 ares	0,22 ares	Aa	70 €	15,40 €
Section 02 n°95 (0,09 ares)	0,09 ares	0,02 ares	0,07 ares	Aa	70 €	4,90 €
Section 02 n°96 (0,33 ares)	0,33 ares	0,17 ares	0,16 ares	Aa	70 €	11,20 €
<i>soit au total à Illtal :</i>	<i>0.95 ares</i>					<i>39,90 €</i>

— à Waldighoffen :

Références des parcelles	Surface à acheter	Estimation de la surface située dans l'emprise du chemin actuel, et cédée gratuitement	Estimation de la surface hors emprise du chemin actuel	Zone dans le PLUi	Valeur de l'are hors emprise du chemin actuel	Coût d'achat
A détacher de la parcelle section 01 n°495 (2,17 ares)	0,01 ares	0	0,01 ares	Ub	9 250 €	92,50 €

A détacher de la parcelle section 01 n°204 (3,41 ares)	0,04 ares	0	0,04 ares	Ub	9 250 €	370,00 €
A détacher de la parcelle section 01 n°203 (7,94 ares)	0,21 ares	0	0,21 ares	Ub	9 250 €	1 942,50 €
<i>soit au total à Waldighoffen :</i>	<i>0.26 ares</i>					<i>2 405,00 €</i>
Total général des acquisitions des terrains des époux Metzger	1,21 ares					2 444,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'acquisition de terrains selon les critères précitées.

Autorise le Maire à signer le contrat qui sera établi par Maître Patrick Munch, notaire à Mulhouse.

Autorise le Maire à régler les dépenses afférentes aux ventes.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2025_075

21. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Pour faciliter le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 et non couverte par les restes à réaliser, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

Sur proposition de M. Fabien Dietschy, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

Comptes	Montant inscrit au budget 2025	Montant autorisé pour 2026 avant le vote du budget
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		
Compte 203 Frais d'études, recherches et développement	5 700.00	1 425.00
Compte 2051 Concessions et droits similaires	11 000.00	2 750.00
Total chapitre 20 Immobilisations incorporelles	16 700.00	4 175.00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		
Compte 2111 Terrains nus	58 900.00	14 725.00
Compte 2112 Terrains de voirie	16 200.00	4 050.00
Compte 212 Agencements et aménagements de terrains	15 250.00	3 812.50
Compte 2131 Constructions bâtiments publics	150 000.00	37 500.00
Compte 2132 Constructions bâtiments privés	656 000.00	164 000.00
Compte 2138 Autres constructions	650 000.00	162 500.00
Compte 2151 Réseaux de voirie	104 000.00	26 000.00
Compte 2152 Installations de voirie	1 500.00	375.00
Compte 21538 Autres réseaux	1 237 600.00	309 400.00
Compte 2156 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	3 000.00	750.00
Compte 2157 Matériel et outillage technique	2 000.00	500.00
Compte 2158 Autres installation, matériel et outillage technique	8 500.00	2 125.00
Compte 2182 Matériel de transport	35 000.00	8 750.00
Compte 2183 Matériel informatique	11 890.00	2 972.50

Compte 2188 Autres immobilisations corporelles	83 640.00	20 910.00
Total chapitre 21 Immobilisations corporelles	3 033 480.00	758 370.00
Chapitre 23 - Immobilisations en cours		
Compte 238 Avances versées sur commandes d'immobilisation	5 000.00	1 250.00
Total chapitre 23 Immobilisations en cours	5 000.00	1 250.00

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2025_076

22. Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant l'obligation d'informer le Conseil Municipal des décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note que M. le Maire a pris les décisions suivantes :

Préparation, passation et exécution des marchés		
<i>Objet des achats, travaux ou des services</i>	<i>Entreprise retenue</i>	<i>Montant HT et TTC</i>
Changement de la téléphonie (matériel et raccordement de la mairie)	Orange de Metz	4 495,81 € HT 5 394,97 € TTC
Echafaudage roulant	Distel de Wittenheim	3 266,00 € HT 3 919,20 € TTC
Un poste informatique et 2 pack Office 2024	Saba Informatique de Heidwiller	1 538,00 € HT 1 845,60 € TTC
Ballotins de chocolats pour les résidents de l'EHPAD Résidence Heimelig	Chocolaterie Pâtisserie Lucas de Waldighoffen	621,04 € HT 655,20 € TTC
Remplacement compteur Fuel à la salle polyvalente	Heinis Energie de Waldighoffen	636,78 € HT 764,14 € TTC
Rénovation de l'entrée de la salle polyvalente avec création d'une salle de réunion lot 5 Plâtrerie, isolation	Somegypts de Héricourt	– 5 350 € HT – 6 240 € TTC
Rénovation de l'entrée de la salle polyvalente avec création d'une salle de réunion lot 6 Carrelage	Burger Carrelage de Saint-Louis	– 360,00 € HT – 432,00 € TTC
Rénovation énergétique et sanitaire d'un immeuble de 4 logements – Lot 1 Aménagement extérieur	Zenna Bâtiment de Wintzenheim	30 060,00 € HT 33 066,00 € TTC
Rénovation énergétique et sanitaire d'un immeuble de 4 logements – Lot 2 Gros œuvre, démolition	Fuetterer et Fils de Winkel	28 890,25 € HT 31 779,27 € TTC
Rénovation énergétique et sanitaire d'un immeuble de 4 logements – Lot 3 Isolation extérieure, échafaudage	Peinture Mambre d'Altkirch	35 555,55 € HT 39 110,50 € TTC
Rénovation énergétique et sanitaire d'un immeuble de 4 logements – Lot 4 Couverture tuile, zinguerie	JDS Toitures de Flaxlanden	45 454,60 € HT 50 000,06 € TTC
Rénovation énergétique et sanitaire d'un immeuble de 4 logements – Lot 5 Menuiserie extérieure aluminium	Alu Factory de Montbéliard	9 278,00 € HT 10 205,80 € TTC
Rénovation énergétique et sanitaire d'un immeuble de 4 logements – Lot 6 Volet roulant	Alu Factory de Montbéliard	11 172,00 € HT 12 289,20 € TTC
Rénovation énergétique et sanitaire d'un immeuble de 4 logements – Lot 7 Installation électrique	Electricité Koch de Bouxwiller	44 505,00 € HT 48 955,50 € TTC

Rénovation énergétique et sanitaire d'un immeuble de 4 logements – Lot 8 Chauffage PAC, sanitaire	Bilger et Fils de Riespach	96 406,02 € HT 106 046,62 € TTC
Rénovation énergétique et sanitaire d'un immeuble de 4 logements – Lot 9 Plâtrerie, isolation	Marques de Colmar	54 096,00 € HT 59 505,60 € TTC
Rénovation énergétique et sanitaire d'un immeuble de 4 logements – Lot 10 Carrelage, faïence	Burger Carrelage de Saint-Louis	10 568,00 € HT 11 624,80 € TTC
Rénovation énergétique et sanitaire d'un immeuble de 4 logements – Lot 11 Menuiserie intérieure bois	Norba Alsace de Mertzwiller	23 868,00 € HT 26 254,80 € TTC
Rénovation énergétique et sanitaire d'un immeuble de 4 logements – Lot 12 Serrurerie	Ferronnerie d'Art Mary de Waldighoffen	34 035,00 € TH 38 428,50 € TTC
Rénovation énergétique et sanitaire d'un immeuble de 4 logements – Lot 13 Peinture intérieure	Peinture Mambre d'Altkirch	26 517,50 € HT 29 169,25 € TTC
Rénovation énergétique et sanitaire d'un immeuble de 4 logements – Lot 14 Revêtement sol souple	Alsasol de Soultz	16 948,00 € HT 18 642,80 € TTC

Sur présentation de M. Fabien Dietschy :

Conclusion et révision du louage de choses	
Location salle associative du 30/08/2025 au 31/08/2025 – fête privée	275 €
Location salle associative du 05/09/2025 au 08/09/2025 – exposition de photos	0 €
Location salle associative du 15/11/2025 au 16/11/2025 – fête privée	275 €
Location salle associative du 21/11/2025 au 23/11/2025 – fête privée	275 €
Location salle associative le 26/11/2025 – spectacle	0 €
Location salle associative le 15/12/2025 – A.G.	63 €
Location salle associative du 30/12/2025 au 01/01/2026 – fête privée	275 €
Location salle associative le 12/01/2026 – soirée vœux	63 €
Location salle associative du 23/01/2026 au 25/01/2026 – fête privée	275 €
Location salle associative 17/03/2025 – A.G.	0 €
Location salle polyvalente du 23/08/2025 au 25/08/2025 – marché aux puces	300 €
Location des abords de la salle polyvalente – fête foraine	200 €
Location salle polyvalente du 31/10/2025 au 01/11/2025 – Soirée Halloween	300 €
Location salle polyvalente du 16/01/2026 au 18/01/2026 – marche de nuit	300 €
Location salle polyvalente du 02/03/2026 au 11/03/2026 et abords du 05/01/2026 au 03/04/2026 - salon de l'habitat	18 000 €
Locations salle polyvalente les 31/07/2026 et 18/12/2026 – collectes de sang	0 €
Location salle polyvalente avec scène du 25/09/2026 au 27/09/2026 – loto	300 € + 100 €

Assurance et acceptation des indemnités de sinistres	
CIADE : remboursement sinistre du 14/02/2025 (terre-plein carrefour place Jeanne d'Arc)	155,63 €
CIADE : remboursement sinistre sur lampadaire du 31/12/2004 (croisement allée des Chênes & rue du 19 novembre)	837,60 €

M. Fabien Dietschy présente les demandes d'exercice du droit de préemption urbain :

Exercice du droit de préemption urbain		
Décide de ne pas appliquer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :		
<i>Propriétaires</i>	<i>Biens vendus</i>	<i>acquéreurs</i>
M. Henlin Thomas	section 03 n° 424/94 1 rue du Moulin	Mme Kleiber Lidia M. Brissinger Alexandre
M. Hildenbrand Sébastien Mme Kolomytzeff Chloé	section 01 n° 71 et 72 11 rue du Vignoble	M. Ferreira Olivier

Mme Wehrle Andi	section 03 n° 525/32, 526/32 et 527/32 48B rue du Maréchal Joffre	M. Kaiser Bernard
SCI Vallée de l'Ill	section 03 n° 408, 409 et 417 9 rue du Château	JBT Plast
M. Schummer Robin	section 07 n° 85 et 341/84 17 rue des Tisserands	M. Schneider Thomas Mme Mansencal Patricia
Mme Boes ép. Oberdorf Chantal	section 09 n° 261/109 et 262/109 1 rue des Faisans	SCI à constituer

Délivrance et reprise des concessions dans le cimetière	
B174 – tombe « Fischer O.. » - 4 m ² - Renouvellement 15 ans	300 €
C116 – tombe « Eglin – Hatstatt M. – 4 m ² Renouvellement 30 ans	580 €
B10 – tombe « Resweber R. - 2 m ² - Renouvellement 15 ans	150 €
B11 – tombe « Koch V. - 2 m ² - Renouvellement 30 ans	290 €
B12 – tombe « Koch V. - 2 m ² - Renouvellement 30 ans	290 €
B13 - tombe « Resweber R. - 4 m ² - Renouvellement 30 ans	580 €
B14 – tombe « Schmitt F. - 2 m ² - Renouvellement 15 ans	150 €
B15 – tombe « Groell E. - 2 m ² - Renouvellement 15 ans	150 €
B23 – tombe « Gissinger E. - 4 m ² - Renouvellement 30 ans	580 €
B26 – tombe « Gissinger A. - 2 m ² - Renouvellement 30 ans	290 €
B30 – tombe « Morgen M. - 4 m ² - Renouvellement 15 ans	300 €
B33 – tombe « Gissinger E. - 2 m ² - Renouvellement 30 ans	290 €
B54 – tombe « Zeller M. - 4 m ² - Renouvellement 30 ans	580 €
B64 – tombe « Huss J. et E. - 4 m ² - Renouvellement 30 ans	580 €
B70 – tombe « Kauffmann R. » - 2 m ² - Renouvellement 15 ans	150 €
B104 – tombe « Eglin L. et A. - 4 m ² - Renouvellement 15 ans	300 €
A11 – tombe « Gissinger J. - 4 m ² - Renouvellement 30 ans	580 €
A14 – tombe « Schmitt J. et A. - 4 m ² - Renouvellement 30 ans	580 €
A27 – tombe « Kubler A. - 4 m ² - Renouvellement 15 ans	300 €
A41 – tombe « Morgen A. - 4 m ² - Renouvellement 15 ans	300 €
A85 – tombe « Eggenspieler M. - 4 m ² - Renouvellement 15 ans	300 €
B53 – tombe « Welmelinger P. - 4 m ² - Renouvellement 15 ans	300 €
B71 - tombe « Schmitt J. et A. - 2 m ² - Renouvellement 15 ans	150 €
B72 – tombe « Schmitt M. T. – 4 m ² - Renouvellement 30 ans	580 €
B74 – tombe « Kreutter O. - 4 m ² - Renouvellement 15 ans	300 €
B80 – tombe « Vetter V. - 4 m ² - Renouvellement 15 ans	300 €
B102 – tombe « Grosheitsch M. - 4 m ² - Renouvellement 30 ans	580 €
B112 – tombe « Mattler A. - 4 m ² - Renouvellement 15 ans	300 €
B115 – tombe « Laborde L. - 4 m ² - Renouvellement 15 ans	300 €
B145 – tombe « Keppi A. - 4 m ² - Renouvellement 15 ans	300 €
B150 – tombe « Berger J. - 4 m ² - Renouvellement 15 ans	300 €
B152 – tombe « Gissinger P. - 4 m ² - Renouvellement 15 ans	300 €
B163 – tombe « Brand A. - 4 m ² - Renouvellement 15 ans	300 €
C10 – tombe « Ueberschlag A. - 4 m ² - Renouvellement 30 ans	580 €
C46 – tombe « Morgen M. A. - 4 m ² - Renouvellement 15 ans	300 €
C120 – tombe « Munch H. - 4 m ² - Renouvellement 15 ans	300 €
A12 – tombe « Schielin M. R. - 4 m ² - Renouvellement 30 ans	580 €
A30 – tombe « Klocker J. - 4 m ² - Renouvellement 30 ans	580 €
A31 – tombe « Wermuth C. - 4 m ² - Renouvellement 30 ans	580 €
A53 – tombe « Kubler R. - 4 m ² - Renouvellement 15 ans	300 €
A54 – tombe « Muller M. J. - 4 m ² - Renouvellement 30 ans	580 €
A55 – tombe « Weigel R. - 4 m ² - Renouvellement 15 ans	300 €
A67 – tombe « Zeller Z. - 4 m ² - Renouvellement 30 ans	580 €
A73 – tombe « Jermann C. - 4 m ² - Renouvellement 30 ans	580 €

A96 – tombe « Billand E. - 4 m ² - Renouvellement 15 ans	300 €
A100 – tombe « Schur L. - 6 m ² - Renouvellement 30 ans	700 €
C35 – tombe « Gschwind E. - 4 m ² - Renouvellement 30 ans	580 €

2025_077

23. Divers

- Rénovation du bâtiment au 8 rue des Ecoles : M. Fabien Dietschy informe que les travaux ont démarré en septembre avec 15 entreprises intervenantes, l'architecte et 3 bureaux d'études. Le gros-oeuvre est terminé, l'échafaudage posé pour l'isolation thermique extérieure. Démontage de la chaudière fioul, des radiateurs et appareils sanitaires. Des cloisons intérieures ont été démolies, les nouvelles tuiles posées. Des pièces de la charpente vont être purgées.

- Brigade Verte : M. Marc Glattacker rend compte de la réunion du Comité Syndical qui a eu lieu le 12 novembre 2025 :

Mise à l'honneur : plusieurs personnes ont été mises à l'honneur. Certaines ont participé à une recherche de personne disparue, d'autres à la découverte d'une grande plantation de canabis.

Gibier blessé : actuellement les gardes-champêtres ne sont pas armés. Lorsqu'ils sont confrontés aux gibiers blessés, ils font appel si nécessaire aux chasseurs. Malheureusement, dans le Sundgau les chasseurs habitent majoritairement en Suisse et ne se déplacent pas c'est pourquoi il est projeté d'équiper certains gardes-champêtres de fusils.

Moustiques tiges : la brigade Verte s'occupe des démoustications. Elle souhaite que la population soit informée sur les gestes de lutte contre ces moustiques car ils prolifèrent et se reproduisent surtout en milieu urbain.

- Marché de Noël : Mme Eliane Osinski rappelle que le marché de Noël aura lieu les 29 et 30 novembre 2025 et demande l'aide des bénévoles pour la préparation du marché et la tenue du stand de vin chaud.

- Fête de Noël des Aînés : M. Michel Nussbaumer rappelle que le repas des Aînés aura lieu le 07 décembre 2025. Un planning des différentes tâches parviendra aux conseillers dans quelques jours.

- Nids de poule : Mme Béatrice Eglin informe que la chaussée derrière la salle polyvalente, avant de revenir sur la rue des Ecoles, est en mauvais état et demande qu'il y soit remédié.

- Atelier communal : M. Fabien Dietschy informe que la Commission d'urbanisme va se réunir début décembre pour étudier le projet de construction du nouvel atelier communal.

- Totem : M. le Maire informe d'une demande des commerçants et artisans de la rue de la Gare pour mettre en place un panneau d'affichage. Cette demande sera présentée au conseil municipal lors de la prochaine réunion après les explications de M. Etienne Mary.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 22 h 30.

CLOTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2025

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 juillet 2025
3. Office National des Forêts - programmation des coupes 2025
4. Lutte contre les frelons asiatiques
5. Projet de morcellement des propriétés Schur et Aby - chemin rural dit Kuhweg
6. Raccordement au gaz naturel du bâtiment communal 8 rue des Ecoles
7. Rénovation de la salle polyvalente - lot 3 installation électrique
8. Rénovation de la salle polyvalente - lot 4 chauffage sanitaire
9. Révision des statuts de Territoire d'Energie Alsace
10. Adhésion à la convention de participation risque "prévoyance" mise en place par le Centre de gestion de la fonction publique territorial du Haut-Rhin et participation financière de la collectivité
11. Convention de participation financière aux frais de scolarité pour les enfants des Communes extérieures accueillis dans l'école "Les Nivéoles" à Waldighoffen
12. Proposition d'admission en non-valeur de produit irrécouvrables
13. Redevance d'occupation du domaine public provisoire pour les chantiers d'électricité
14. Rue de Bâle : mise en souterrain des réseaux d'Orange
15. Travaux dans la cuisine de la salle polyvalente
16. Modification des tarifs d'utilisation de la salle polyvalente
17. Spectacle de Noël : participation financière de la Commune de Steinsoultz
18. Stèle du Jardin des souvenirs
19. Vidéoprotection : travaux de génie civil
20. Acquisition de terrains rue Bellevue en vue d'une pose de canalisation d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'une conduite d'eau potable
21. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
22. Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire
23. Divers

Membres présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoints, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe.

Signature du Maire
Jean-Claude SCHIELIN

Signature du secrétaire
Cyrille ZIMMERMANN